

QUESTIONS DE DROIT ET FOAD

Le Conseil Régional et la DRTEFP ont encouragé ces dernières années la création de produits de formation ouverte et à distance, et des initiatives visant le développement de la Formation Ouverte et à Distance en Région.

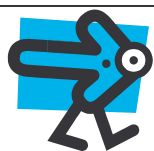
Ces questions-réponses invitent les professionnels de la formation à prendre en compte l'existence de données juridiques liées à la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de formation.

Il est conçu au regard des projets menés en région et avec le conseil de Maître Poidevin (Cabinet SCP Hanus-Poidevin-Denys - 17 bis, rue du Magasin - 59800 LILLE)..

VOUS POUVEZ DEPOSER VOS QUESTIONS SUR
ALTERNANCE@C2RP.FR.



Quelles démarches entreprendre pour se mettre en conformité avec le droit d'auteur?



Toutes démarches de numérisation de supports supposent l'obtention des accords des ayants droits, conserver la preuve de ces démarches et notamment, les éléments de référence : identité de l'auteur, conditions d'exploitation, références contractuelles devient une phase essentielle.

★ ★ ★




Quand je dépose un article numérisé dans le dossier d'un apprenant, suis-je en conformité avec la loi ?



Cela dépend du contrat passé entre la personne morale (l'organisme de formation auquel vous êtes rattaché) et le Centre Français de la Copie (CFC).




	Comment intégrer des ressources produites par d'autres ?
---	--

	Il faut contractualiser l'amont notamment pour permettre la diffusion des contenus qui seraient nouvellement réalisés.
---	--




	Quels sont les régimes juridiques des ressources ?
---	--

	<ul style="list-style-type: none">- L'œuvre collective : un seul auteur (personne physique ou morale) mais pluralité d'intervenants- L'œuvre de collaboration : régime général, elle est créée par plusieurs mains, chacun a le statut d'auteur et de co-proprétaire, régime proche de l'indivision- Licence créative common : régime en émergence pour la création de nouvelles ressources, elle demande aux contributeurs de céder une partie de leurs droits, dans un cadre précisé.
---	---





	Quelle est la signification d'une « courte citation » ?
---	---

	Le concept renvoie à la notion « d'originalité ». Si l'élément de référence est considéré comme « original », il est possible de reprendre « une courte citation » en
---	---


	<p>précisant la source et le nom de l'auteur et en respectant son caractère bref. Elle est néanmoins interdite pour autre chose que de l'écrit. Pour en savoir plus : http://160.92.130.159/legamedia</p>
--	---


★ ★ ★

	<p>Dans quelle mesure un organisme de formation peut accorder l'usage d'une ressource conçue par un formateur de son établissement ?</p>
---	--

	<p>Tout dépend des « cessions » entre l'organisme de formation et le formateur. Faute de « cession », le formateur reste le seul titulaire de ses droits pour ses réalisations. Cela quelque soit le statut du formateur et quelques soit le type de contrat de travail ?</p>
---	---

★ ★ ★

	<p>L'usage des fichiers informatiques utilisant des données personnelles (pseudo, identifiant..) suppose-t-elle une démarche particulière ?</p>
---	---

	<p>L'organisme de formation déclare son fichier central à la CNIL. Cette déclaration couvre l'ensemble des usages techniques. La procédure peut être faite en ligne www.cnil.fr. L'organisme veillera à tenir informer des usages des fichiers.</p>
---	--

★ ★ ★



Comment diffuser et éventuellement contractualiser aujourd'hui sur des produits existants ?



Idéalement, les conventions de production devraient préciser une durée de diffusion, les supports, les répartitions financières des coûts, la maintenance... En cas de non prise en compte de ces éléments dans la convention, une négociation est à entreprendre avec l'ensemble des protagonistes.

★ ★ ★



Quels recours pour faire valoir le financement d'un parcours de formation alors que la personne a abandonné ?



Cela renvoie aux conditions générales de l'organisme de formation, relatives aux conventions

★ ★ ★



Comment exploiter le contenu d'un site ?



1. Lire les conditions d'utilisation et les mentions légales,
2. En cas de « reproduction interdite », il faut se contenter d'un lien vers la page d'accueil.

★ ★ ★



Pour concevoir mes ressources, puis-je intégrer les photographies que j'ai prises de la Tour Eiffel, du groupe de stagiaires ou intégrer un plan de métro, une carte.... ?



Pas de problème pour votre photographie de la Tour Eiffel, si elle est de jour. En revanche, si elle est prise de nuit avec son éclairage spécifique (effet scintillant), il faut l'accord des titulaires de droits ayant créé cet éclairage

Pour la photographie de votre groupe de stagiaires, il suffit d'avoir l'accord écrit de chacun à partir du moment où le stagiaire est reconnaissable.

En revanche, pour le plan de métro et/ou carte, vous devez demander les autorisations des éditeurs.



Comment savoir si une ressource est libre de droit ?



Elle est 70 ans après le décès de l'auteur ou si c'est indiqué expressément que l'usage que vous envisagez est autorisé par l'auteur.

Dans tous les autres cas, une autorisation est nécessaire. Vous devrez en faire la preuve en cas de problème.



Quels sont les impacts de la cessation d'activité d'un éditeur ?



La cessation d'activité - sauf en cas de reprise - met fin le plus souvent aux contrats passés entre l'auteur et l'éditeur.

★ ★ ★



Comment avoir accès aux codes sources des ressources quand l'éditeur est en cessation d'activité ?



Les clients de l'éditeur peuvent demander l'accès aux codes sources aux liquidateurs, aux représentants des créanciers ou administrateurs. Il est essentiel de prévoir cette clause dès le contrat initial.